

Le 25 mars 2024

Par SDÉ

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-001-5.1 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)

Votre dossier : R-4233-2023 (Désistement en date du 12 mars 2024)

Notre référence : LTG07372 JC

Chère consœur,

Par la présente, le Coordonnateur fait suite à la décision D-2024-027¹ et dépose par courtoisie, dans le cadre du dossier mentionné en objet pour lequel un désistement a eu lieu le 12 mars 2024, ses réponses à la demande de renseignements n° 3 de la Régie, comme pièce **HQCF-6, document 1**, et ce, sous réserve du fait que le dossier est maintenant sans objet.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Joelle Cardinal
JOELLE CARDINAL

JC/

¹ [D-2024-027](#), par. 20.